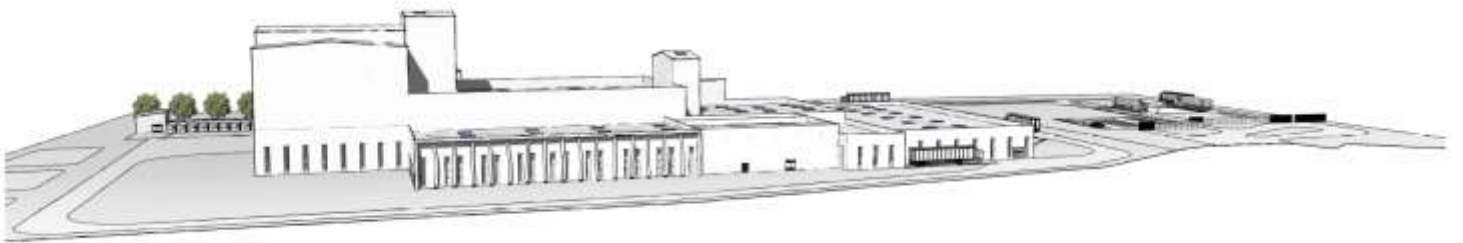


# SOGESEM



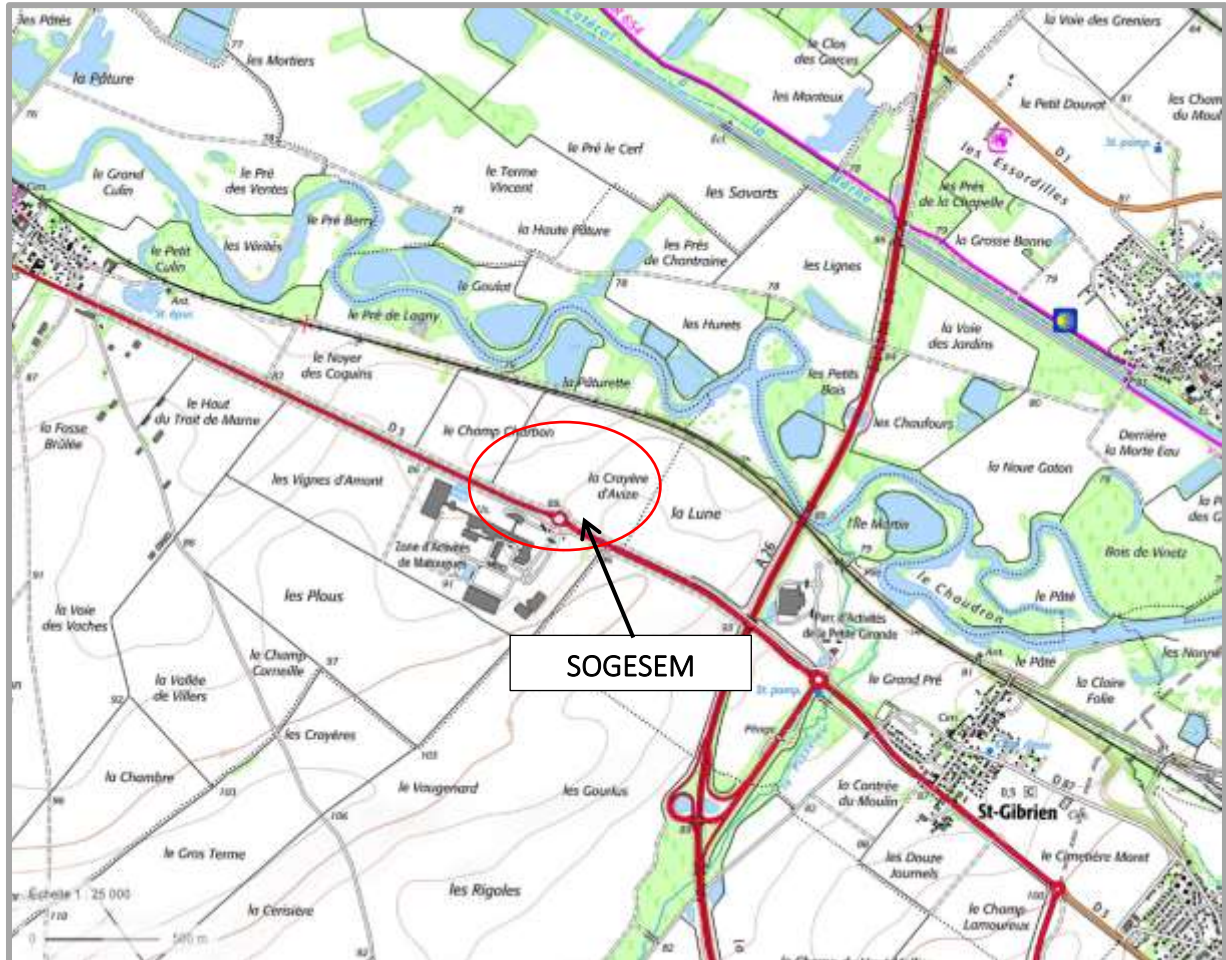
Construction d'une station de semences

Cas par Cas

Annexe n° 2 : Plan de situation

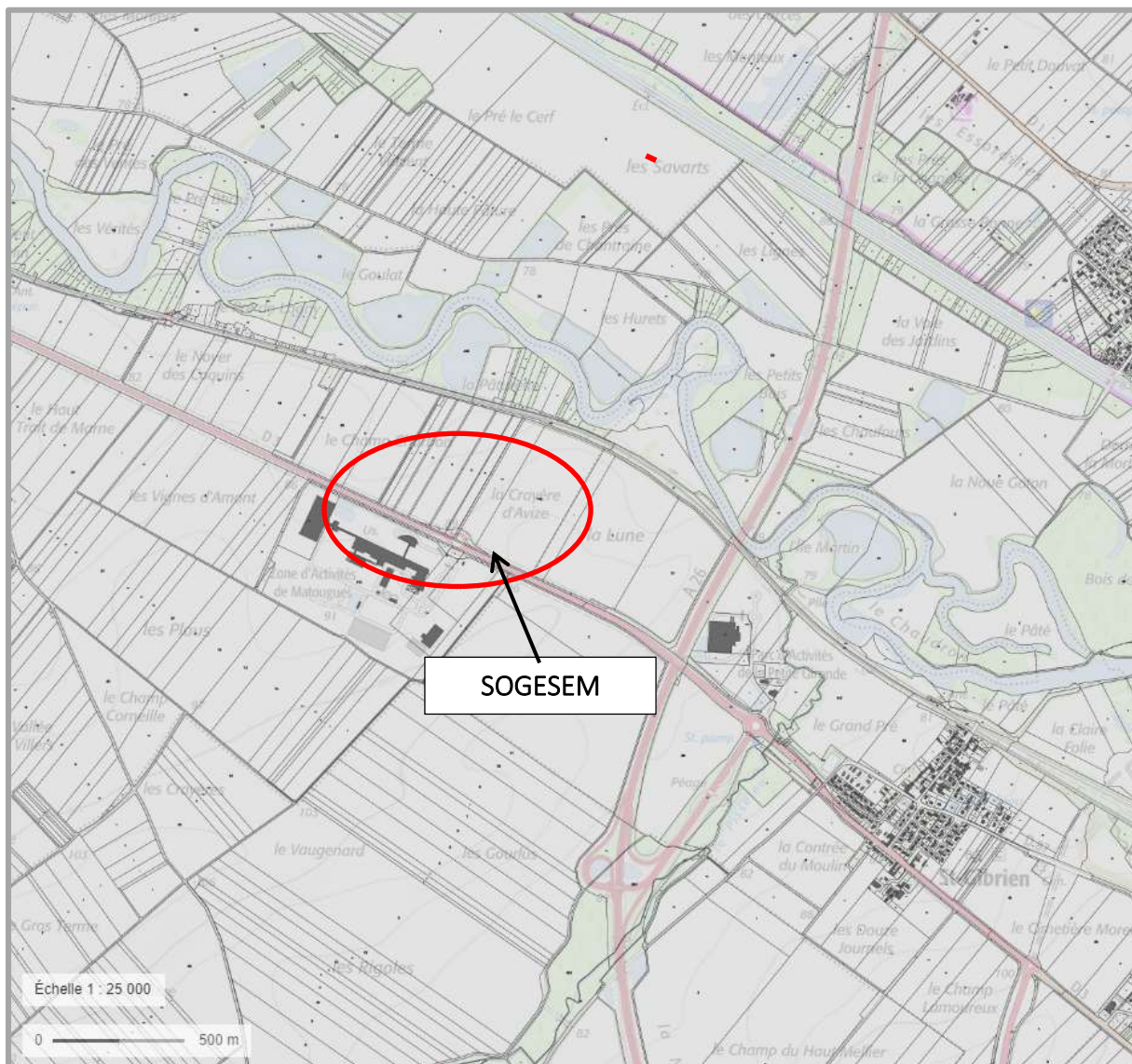
## PLAN DE SITUATION DU SITE

Le site SOGESEM sera implanté sur la commune de Matougues.



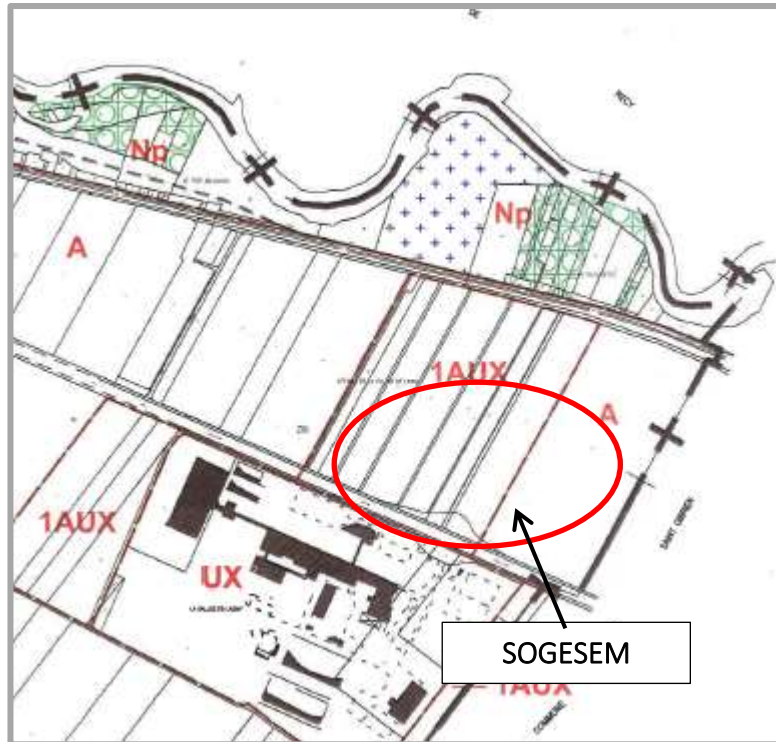
Source : Géoportail

Le terrain concerné par les installations est référencé au cadastre de la commune de Matougues. Il concerne les parcelles sur la section ZM parcelles 107, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 81, 82, 84, 111. Ceci représente une surface d'exploitation de 81 860 m<sup>2</sup>.



Source : Géoportail

La commune de Matouges a établi un Plan Local d'Urbanisme. Le site SOGESEM sera situé en zone 1AUX.



Source : Marie Matougues

La zone 1AUX autorise les constructions et installations à destinations agricole à conditions d'être liées à des activités de commercialisation, stockage collectif ou transformation des produits agricoles, ainsi que les silos agricoles.

Il n'y a pas de servitude notifiée dans le PLU en ce qui concerne le site.